

Compte-rendu Réunion de Conseil du 15 avril 2025

COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2024 SERVICE EAU

Le compte de gestion et le compte administratif 2024 ont été approuvés par le Conseil Municipal. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2024 de + 61 327.62 €.

TRANSFERT COMPETENCE SERVICE EAU ET VERSEMENT DE L'EXCEDENT BUDGETAIRE AU SYNDICAT VAL DE LOIRE PAYS FORT

Conformément aux engagements pris lors du transfert des compétences « eau potable », il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « eau potable » de la commune au budget principal « eau potable » du Syndicat Val de Loire Pays Fort.

Le Conseil Municipal décide donc d'intégrer dans le budget principal du Syndicat Val de Loire Pays Fort, les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « eau potable », soit la somme de 61 327.62 €.

COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2024 CCAS

Le compte de gestion et le compte administratif 2024 du CCAS ont été approuvés par le Conseil d'Administration. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2024 de + 1 242.26 €.

BUDGET PRIMITIF 2024 CCAS

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 32 800 €.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CCAS

Une subvention de 200 € a été attribuée au Fonds de Solidarité pour le logement.

Des aides ont été attribuées par celui-ci pour le logement et l'énergie à 3 ménages de la commune.